DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

VILLE DE LOMME

Commune associée à Lille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/81A à 2026/116

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du neuf octobre deux mille vingt-six, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.
Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Alain GRILLET – Mme Thérèse LEBRUN – M. Gérald MOREL – Mme Karine BOULONNE – M. André BUTSTRAEN – M. Michel VANHEE – Mme Stéphanie MORELLI – M. Bouchta DOUICHI - Mme Cécile MESANS, Adjoints au Maire.

Mme Céline BERNARD - M. Philippe CLAUW - M. Florent DIXNEUF – M. Damien FEVRIER – M. Elie KALOGERAKIS – Mme Claudie LEFEBVRE – Mme Monique LEROY – M. Lucas LEROY – M. Avisen MAHADOO - Mme Naïma METDAOUI-BECHROURI – M. Jonathan OTLET – Mme Capucine PIERRARD - Mme Martine PONCHANT – M. Serge THERY – Mme Thérèse VANHEE-BENOIT – M. Saïd BECHROURI – M. Patrick KOLEBACKI – M. Lucas WACRENIER – Mme Christine VANDENBULCKE – Mme Zoé POZIEMSKI - M. Grégory FRANÇOIS, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Delphine BLAS, Adjointe au Maire

Mme Marie-Gaëtane BROCHOT - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Karima HARIZI, Conseillers Communaux

Madame Delphine BLAS a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET
Madame Marie-Gaëtane BROCHOT a donné pouvoir à Madame Karine BOULONNE
Madame Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à Madame Stéphanie MORELLI
Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Monsieur Lucas WACRENIER

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 15 Octobre 2026

DELIBERATION

2026/111 - <u>FOURNITURE DE MATERIELS DIVERS ET OUTILLAGES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE LILLE ET DES COMMUNES ASSOCIEES D'HELLEMMES ET DE LOMME AINSI QUE LES CCAS DE LILLE - LOMME ET HELLEMMES - APPEL D'OFFRES OUVERT</u>

Les marchés portant sur la fourniture de matériels divers et outillages pour les services municipaux de la Ville de Lille et des Communes associées d'Hellemmes et de Lomme arrivant à expiration, il convient de procéder au lancement d'une nouvelle consultation par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

A ce titre, la délibération n°26/72 du 6 février 2026 a autorisé Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les marchés après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Or, le lot relatif à la fourniture de bois arrivant également à termes, il convient d'ajouter ce dernier au périmètre de la consultation à relancer.

Conformément aux articles R. 2162-2 alinéa 2 et R. 2162-4-2 du Code de la commande publique, la consultation donnera lieu à accord-cadre à émission de bons de commandes conclu pour une durée de 24 mois reconductible une fois (soit une durée globale de 48 mois) sans montant minimum et avec le montant maximum suivant :

Lot	Montant maximum HT sur la durée globale du marché (48 mois)
Lot n°6 – Fourniture de bois	Ville de Lille et ses communes associées : 350 000 € HT
	CCAS de Lille : 10 000 € HT
	CCAS de Lomme : 10 000 € HT
	CCAS d'Hellemmes : 10 000 € HT

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer les marchés après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits aux différents chapitres des opérations concernées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme

MAIRIE DE LOMME NORD

Publié : 23 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.